



Charpente : partie supérieure de l'élévation latérale gauche en pan de bois, vue sous l'appentis latéral d'écoulement des eaux ; le pan de bois à remplissage de parpaing est le mur latéral droit de la maison voisine au n° 57.

IVR52_20104901549NUCA

Auteur de l'illustration : Yves Guillotin

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général
communication libre, reproduction soumise à autorisation